



JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Bourreaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place St-Jean, N.° 3; chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, N.° 20; et chez Chambet, libraire, rue La-Font, dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. On ne recevra que les envois francs de port. S'adresser pour ce qui concerne la rédaction, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.° 1, à Lyon.

LYON.

ÉLECTIONS.

Haute-Garonne. Le 1.^{er} collège d'arrondissement (Toulouse sud) séant au Capitole, a réélu député M. de Castelbajac, à la majorité de 245 suffrages, contre 95; il avait pour compétiteur, M. Ferradou, avocat.

Le 2.^e collège (Toulouse centre) séant au palais de justice, a réélu député, M. de Lamairac, président du collège, à la majorité de 236 voix, contre 173; il avait pour compétiteur M. Cassaing, négociant.

Le 3.^e collège, séant à Villefranche, a réélu député M. de Villèle, à la majorité de 161 suffrages, contre 76; il avait pour compétiteur, M. Chaptive, négociant.

Le 4.^e collège séant à Muret; a réélu député M. le baron de Puymaurin, président du collège, à la majorité de 178 voix, contre 104; il avait pour compétiteur, M. Duran, propriétaire.

Ariège. Le 1.^{er} collège d'arrondissement électoral, convoqué en vertu de l'ordonnance de S. M., à l'effet de pourvoir au remplacement de M. Fernier de Clauzelles, membre de la chambre des députés, démissionnaire, s'est réuni à Foix le 29 septembre, et a procédé ce jour à la formation du bureau. Le 30, au premier tour de scrutin, M. Lingua Saint-Planquat, président du collège, sur 119 votans, a réuni 56 suffrages; M. de Solan, 32; M. Fournier Savignac, député en 1815, 23; voix perdues, 8. Le 1.^{er} octobre, au second tour de scrutin, sur 92 votans, M. Lingua Saint-Planquat, a obtenu 82 voix, et a été proclamé député.

Lot-et-Garonne. Le 1.^{er} octobre, le collège d'arrondissement d'Agen, divisé en deux sections, a confirmé ses deux bureaux provisoires, à l'exception de l'un des secrétaires, M. Dayrie fils, qui a été remplacé par M. Bergognié fils. Le lendemain 2, au premier tour de scrutin, sur 441 votans; M. Barsalou aîné, négociant à Agen, a réuni 177 suffrages; M. Lafont de Cavaignac, 171; M. Ripière, 59; M. le comte Dijon, 11; voix perdues, 25. La nomination a dû avoir lieu le 5.

Aveyron. Le 1.^{er} octobre le collège d'arrondissement séant à Rhodéz, a composé son bureau de M. Lavaysse, maire, secrétaire; MM. Maynier, procureur du Roi; Foulquier, conseiller de préfecture; Valadier, propriétaire; Pons, juge de paix, scrutateurs.

Le collège d'arrondissement de Villefranche, après avoir confirmé le bureau provisoire, a réélu député au premier tour de scrutin, M. Dubruel, proviseur du collège royal de Versailles, président de collège; il a réuni 106 suffrages; son compétiteur M. Bergon, président du tribunal de première instance, en a obtenu 70.

Puy-de-Dôme. — Arrondissemens de Thiers et Ambert.

On apprend à l'instant le résultat des opérations du 4.^e collège, séant à Ambert, sous la présidence de M. Bayet. Ce collège, d'après les listes, est composé de 322 électeurs. Le nombre des votans était de 218. M. Pourrat, a été nommé député à une majorité de 122 voix.

M. le conseiller-d'état Favard de Langlade, a été nommé député au premier tour de scrutin, et à une très-grande majorité, par le 3.^e collège électoral du Puy-de-Dôme.

PAS-DE-CALAIS.

Collèges d'arrondissemens.

Le collège électoral d'Aire a élu M. le baron de Coupigny, ancien député. Il a obtenu 235 voix, sur 424 votans. M. de Boisgerard, son compétiteur, a réuni 143 suffrages.

MEURTHE.

M. le général Grandjean a été nommé député par le collège électoral de Château-Salins. Il a réuni 93 suffrages. M. Quintard, son compétiteur, a obtenu 70 voix.

A Lunéville, le collège a élu député M. Laruelle, manufacturier. Il a obtenu 102 suffrages sur 186 votans.

MARNE.

Le collège électoral de Châlons a nommé député M. de la Boulaye, président du collège, et député sortant. Il a obtenu 155 voix contre 90.

Le collège de Reims a nommé député M. Jobert, qui a obtenu 308 suffrages.

M. Royer-Collard, député sortant, a été réélu par le collège de Vitry-le-Français; il a obtenu 186 voix.

LOIR-ET-CHER.

M. le comte de Sallaberry, député sortant, a été réélu par le collège électoral de Blois. Il a obtenu à un second tour de scrutin 186 voix sur 314 votans.

CALVADOS.

M. de la Pommeraye a été élu député par le collège de Caen, à une majorité de 26 voix.

LOIRE-INFÉRIEURE.

M. Louis de Saint-Aignan, député sortant, a été réélu par le collège électoral de Nantes. Il a obtenu 313 suffrages, sur 473 votans.

NOUVELLES DIVERSES.

Le journal de la Côte-d'Or nous annonce que M. le maréchal duc de Raguse attend incessamment, dans sa belle habitation de Châtillon-sur-Seine, S. A. S. le prince Paul d'Estherazy, ambassadeur de S. M. l'empereur d'Autriche près S. M. le roi d'Angleterre, qui est arrivé dernièrement à Paris, et auquel S. Exc. prépare, dit-on, des fêtes magnifiques.

— Dans un hameau appelé Cret, commune de Challex, arrondissement de Gex, il existe un cultivateur qui est peut-être le doyen des vieillards de France; il est âgé de cent onze ans et quelques mois. Il est encore assez robuste, et se mêle des travaux agricoles. L'année dernière, il alla à Gex pour déposer dans une procédure; on se portait en foule pour le voir passer; on le contemplait avec respect, et les principaux habitans se disputaient l'honneur de l'avoir à leur table. Il se rendit aux désirs de quelques Genevois, qui le prièrent de visiter leur ville, où il fut accueilli comme il l'avait été à Gex.

— Le pont de Bordeaux a été ouvert, le samedi soir, 29 septembre le 30, le produit du passage s'est élevé à 1863 fr.

— On nous mande de Bourges: « M. le Maréchal duc de Tarente, qui avait quitté Paris d'abord après son mariage avec M^{lle} de Bourgoing, fille de feu M. le baron de Bourgoing, ministre plénipotentiaire à la cour de Saxe et de M^{me} la baronne de Bourgoing, surintendante de la maison royale de Saint-Denis, est arrivé avec M^{me} la Maréchale, dans sa terre de Courcelle, et y jouit de la meilleure santé. »

— On écrit d'Agen, 25 septembre: « Hier, dans l'après-midi, par suite d'une dispute qui s'était élevée entre eux en sortant de l'audience du tribunal de commerce d'Agen, deux particuliers de cette ville sont allés se battre au pistolet, sur la rive gauche de la Garonne, vis-à-vis l'hôpital de Las. Placés à la distance de vingt-cinq pas, il ont déchargé leur arme l'un sur l'autre en même tems à un signal donné: l'un deux, le sieur Barret, fils aîné de l'huissier de ce nom à la cour royale, a eu le cœur percé d'une balle; il est mort sur la place. »

— On mande de Brême, 24 septembre: On a reçu la triste nouvelle que le professeur Schweigger, de Königsberg, qui était généralement estimé tant à cause de ses connaissances que pour ses qualités personnelles, et qui avait, depuis plus d'un an, entrepris un voyage scientifique dans le Levant, a été assassiné par son voiturin dans les environs de Palerne.

SPECTACLES du 9 octobre.

GRAND-THEATRE. — On commencera à six heures.

LES ÉTOURDIS, ou Le Mort supposé, comédie en trois actes et en vers d'Andrieux. — MM. Chapron, Valmore, Constant; M^{lle} Fleury Chapron.

LE MAJOR PALMER, opéra en trois actes et en prose, par M. Pigault-Lebrun, musique de M. Bruni. — MM. Dupont, Micalef; Mesd. Folleville, Corinaldi.

THEATRE DES CELESTINS. — On commencera à 6 heures.

LE BOMBARDÉMENT D'ALGER, ou Le Corsaire reconnaissant, mélodrame en trois actes, par M. Frédéric. — MM. Weis, Hyppolite, Adam; Mesd. Camus, Dorsonville.

M. GREGOIRE, ou Courte et Bonne, vaudeville anecdotique en un acte, par MM. Merle et Desessarts. — MM. Léon, St-Albin; Mesd. Camus, Adam.

LE CHATEAU DE MON ONCLE, ou Le Mari par hasard, vaudeville en un acte, de MM. Désaugiers et Armand. — M. Prudent; Mesd. Edouard, Camus, Adam.

En vain des hommes généreux et charitables, touchés des maux de l'humanité, ouvriraient leur cœur à la pitié, et mettraient tout en œuvre pour le soulagement des infortunés, si une sage économie, une administration bien organisée, ne présidaient aux secours que l'on donne aux malades, soit à domicile, soit dans les hospices, les plus belles institutions de charité ne seraient que des corps inanimés, et ne produiraient jamais les fruits que l'on aurait droit d'en attendre. Profondément pénétrés de ces principes, dans tous les tems, les illustres fondateurs de ces œuvres de bienfaisance, ont cherché à y établir une sage distribution. Marchant sur leurs traces, l'Académie de Lyon avait mis en concours, pour cette année, ces deux questions importantes :

Quels sont les avantages et les inconvéniens respectifs des hôpitaux et des secours à domicile distribués aux indigens malades ?

Quelles sont les améliorations que l'on pourrait introduire dans le régime actuel des établissemens de cette nature ?

M. J. Orsel, jeune lyonnais, aussi distingué par ses talens littéraires, que recommandable par sa sollicitude pour tout ce qui a rapport à l'infortuné, a remporté le prix. Ce triomphe est d'autant plus honorable pour lui, que son ouvrage ne jouira pas seulement d'une renommée éphémère, mais qu'il est encore appelé à porter de grandes lumières dans le régime actuel des hôpitaux, et qu'il renferme plusieurs propositions qui tendraient à amener d'importantes améliorations dans la manière dont on soulage les maux de la classe indigente de la société.

Ce sont ces considérations qui nous ont frappés, et nous ont engagés à donner un esquisse rapide de cet important ouvrage.

M. Orsel a divisé son Essai en deux parties, conformément aux deux questions proposées. La première, qui traite des avantages et des inconvéniens des hôpitaux et des secours à domicile, renferme des observations concises, mais pleines de sagesse, et qui annoncent un profond observateur des différens maux qui attaquent l'humanité.

Parmi les indigens malades qui ne peuvent être secourus à domicile, il faut compter d'abord ceux qui n'en ont point, comme presque tous les ouvriers, et particulièrement les étrangers qui travaillent comme compagnons. Viennent ensuite les domestiques des maîtres peu fortunés, et les personnes frappées d'aliénation mentale. Tous ces malheureux ne peuvent trouver que dans les hôpitaux la réunion de tous les secours qui leur sont nécessaires. Si l'on a, outre cela l'effrayante rapidité de certaines maladies qui ravagent la classe indigente, comment pourrait-on apporter des remèdes aussi prompts que ceux que présentent les hôpitaux ?

En second lieu, les hôpitaux présentent aussi des inconvéniens que l'auteur considère dans l'ordre physique et dans l'ordre moral. Dans l'ordre physique : il est impossible que les hôpitaux, remplis d'une foule considérable de malades, ne leur soient très-funestes. L'air infect qu'on y respire, les malades trop rapprochés les uns des autres; plusieurs personnes dans le même lit; voilà des causes graves, qui enveniment les maux et augmentent le danger. D'ailleurs la grandeur de ces établissemens, divisant trop les secours, il est impossible de suffire aux besoins de chaque malade en particulier. Mais les convalescens sont ceux qui souffrent le plus dans les hôpitaux. Le corps, en reprenant ses forces, exigerait un air plus pur, une nourriture plus abondante et mieux choisie, que celle que l'on trouve dans ces maisons. Les personnes du dehors, pressées par les malades, leur apportent des alimens qui très-souvent leur sont nuisibles, tandis que d'autres malheureux, entièrement abandonnés, souffrent de la faim.

Mais les inconvéniens des hospices, dans l'ordre moral, sont bien plus graves. Le premier est le dégoût du travail. Suivons l'auteur. « Dans un état, dit-il, où les hospices seraient trop multipliés et où les malades seraient secourus sans distinction, les efforts que l'on ferait pour entretenir ces maisons ne serviraient qu'à créer la mendicité et à nourrir la paresse. En effet, l'espérance d'un secours assuré et facile à obtenir en cas de maladie, ôte souvent aux pauvres l'énergie nécessaire au travail. « Le dégoût du travail doit donc être considéré comme le plus grand inconvénient qui résulte des hôpitaux; ses suites sont incalculables, puisque la paresse enfante tous les désordres et tend directement à renverser l'ordre social, dont l'existence demande que chacun remplisse ses devoirs, et travaille de quelque manière au bien commun de la société.

Après le dégoût du travail, viennent le défaut de surveillance sur la conduite des enfans, et leur réunion avec des personnes de tout âge; les funestes impressions qu'éprouvent dans les hôpitaux les femmes et les enfans, en se voyant éloignés de tous ceux qui leur sont chers, et pour ainsi dire abandonnés. La mélancolie et la tristesse les accompagnent presque toujours dans ces grandes maisons, où personne ne semble prendre part à leur chagrin.

Enfin, par opposition aux inconvéniens des hôpitaux, les secours à domicile n'obligent pas les malades de quitter leur de-

meure. Des pères de famille, des chefs d'ateliers ne sont pas forcés d'abandonner la surveillance de leurs enfans et de leurs ouvriers. Par les secours à domicile, les dartres et autres affections de la peau, les maladies chroniques, et celles des enfans qu'on ne traite pas dans les hôpitaux, reçoivent du soulagement. Que dirons-nous des personnes déçues d'un certain rang, auxquelles les secours à domicile causent tant de satisfaction? Tant il est vrai que les besoins et les situations des pauvres et des malades doivent toujours régler l'emploi de ces différens secours.

PARIS, 5 octobre.

Des ouvriers sont employés dans la grande salle du Louvre à rétablir les dispositions qui avaient été faites l'année dernière pour l'ouverture de la chambre des députés. C'est dans le même local que le Roi ouvrira la session prochaine.

— Le pourvoi de Corrichon, condamné à mort par la cour d'assise de Nantes, pour émission, contrefaçon et altération de fausses monnaies, a été rejeté hier, par la Cour de cassation.

— Pierre Valette, infirmier, prévenu de vol et de faux, mais convaincu seulement de vol d'une montre d'argent et autres objets, à l'Hôtel-dieu, où il était employé, (les circonstances aggravantes ayant été écartées, notamment celle du faux) a été condamné à cinq ans de prison.

— La police correctionnelle, a prononcé aujourd'hui dans plusieurs affaires peu importantes. Marie Louise, prévenue de vagabondage, a été condamnée à trois mois de prison. Le même tribunal a remis à la huitaine le prononcé du jugement qu'il doit rendre contre le nommé Napoléon, arrêté par la gendarmerie, aussi accusé de vagabondage, sans pouvoir indiquer ni domicile ni personne qui veuille le recevoir.

La nommée Françoise Martin a comparu aujourd'hui devant le tribunal de police correctionnelle. Cette fille avait formé une liaison intime avec le sieur Poujet qu'elle croyait garçon. Cependant elle apprit que cet individu était marié et père de famille, ce qui occasionna entre eux de fréquentes querelles. Un jour qu'ils étaient au cabaret, la fille Martin s'emporta en reproches contre Poujet, qui la maltraita. Rentrés dans leur domicile, la dispute recommença; dans un accès de fureur, la fille Martin jeta une marmite à la tête de Poujet et lui donna un coup de couteau. Les blessures peu graves n'occasionnèrent point d'incapacité de travail. D'après les débats et l'audition des témoins, le tribunal a admis en faveur de cette fille l'excuse de provocation, et l'a condamnée à quinze jours d'emprisonnement et aux dépens.

EXTERIEUR.

Londres, 2 octobre.

Fonds publics. — Effets de la banque, fermés. — Trois pour cent réduits, fermés. — Dito consolidés, 76 3/4. — Dito pour à-compte, 77. — Trois et demi pour cent, fermés. — Quatre pour cent fermés. — Cinq pour cent, 109 3/4.

Les fonds ont été aujourd'hui à la hausse, ce qu'on attribue à l'état favorable des revenus publics pendant ce trimestre, et à la presque certitude du maintien de la paix entre la Russie et la Porte, ainsi qu'aux réductions annoncées et en partie opérées dans les dépenses de l'état. Par suite de ces circonstances, et d'après la hausse d'environ trois pour cent qui a eu lieu dans les fonds publics en France, on présume que d'ici à trois semaines les nôtres augmenteront considérablement.

— Le 66.^e régiment, arrivé dernièrement de Sainte-Hélène, et dont la compagnie de grenadiers avait porté à son dernier séjour les restes de l'ex-empereur des Français, est arrivé le 20 et le 21 à Hull, où il remplace le 22.^e régiment d'infanterie.

— Dimanche dernier, environ cent hommes armés attaquèrent le village de Hanagolden, pour s'emparer des armes à feu qu'ils comptaient y trouver. Après avoir été au bureau de la poste, à la prison de police, et dans beaucoup d'auberges et de maisons particulières, ils prirent tous les fusils qui s'y trouvaient, enfoncèrent les portes, et brisèrent les vitres partout où ils passèrent.

On cite dix endroits différens où de pareilles bandes de brigands plus ou moins nombreuses, ont commis de semblables ravages.

— On s'était flatté dans le comté de Cornwall que la pêche des sardines serait très-abondante. Tous les habitans se livraient à la joie dans des fêtes, des repas et des bals, à l'apparition des premiers poissons de cette espèce qui, ordinairement arrivent en grand nombre sur ces côtes; mais lorsque les seines eurent été levées, les malheureux pêcheurs n'en retirèrent que du fretin, les sardines s'étant tenues à une trop grande profondeur dans l'eau; ensorte que la tristesse a succédé à la joie.

— Le paquebot la Diane a apporté des nouvelles de Valparaiso et de Rio-Janeiro; elles annoncent que la résolution de sir Thomas Mardy, de ne pas reconnaître le blocus de la côte du Pérou par la flotte chilienne, a satisfait tous les négocians anglais qui résident dans ce pays. Les trois bâtimens anglais détenus par lord Cochrane et envoyés à Valparaiso n'ont pas encore été condamnés, et l'amiral anglais se proposait de les prendre de force, si S. S. ne les remettaient pas en liberté. Ces nouvelles ne disent rien sur le départ de la flotte chilienne de la côte du Pérou. Lord Cochrane a surpris Arica, où il a débarqué et livré la ville au pillage; il a trouvé dans le port quatre navires qui sont tombés entre ses mains; deux avaient débarqué leurs cargaisons. Les généraux espagnols Valdés et Ricafort ont fait un mouvement qui menace de couper les communications des troupes que le général San-Martin a laissées

à Huamra avec Armales et Piscó. Tout le pays qui sépare Buenos-Ayres et le Chili est infesté de montagnards qui pillent presque tous les voyageurs qu'ils rencontrent. (Sun.)

— Des lettres de l'Inde annoncent que le *cholera-morbus* fait de terribles ravages. A Madras un bataillon de troupes du pays a perdu trois officiers et cent cinquante cipayes. Sur deux cents cipayes qui étaient à Seroor, vingt ont péri. Il est assez singulier qu'on ne puisse découvrir la cause de cette maladie. Le docteur Maton, chargé de la division de l'armée du Decan, assure qu'elle n'est pas contagieuse, puisqu'aucun des chirurgiens qui ont été chargés de soigner les malades n'en a été attaqué. Des éblouissemens, des vomissemens et des spasmes à l'estomac en sont les symptômes ordinaires; la saignée et de fortes doses de calomel sont les remèdes employés généralement. (Morning-Chronicle.)

— Le *Statesman*: Un navire arrivé à New York, de Lima qu'il avait quitté le 4 juin, a apporté la nouvelle que cette place était en état de se défendre contre les forces réunies de lord Cochrane et du général San-Martin. On comptait à Lima et dans les environs, 6000 hommes de troupes réglées et 14 000 hommes de milices.

— Extrait d'un journal de Dublin du 25 septembre.

« Hier, vers huit heures du soir, M. Brady a paru sur la rivière de Liffey, dans sa voiture maritime, au milieu des acclamations de plusieurs centaines de personnes que le désir de voir un spectacle si nouveau avait attirées en foule dans les environs. La voiture semblait être entraînée par deux chevaux qui avaient l'air de nager, et M. Brady tenait les rênes. L'impétueux conducteur a tiré plusieurs coups de fusil durant sa course; il a toujours été suivi d'un bateau sur lequel on agitait continuellement un flambeau allumé. »

PAYS-BAS.

BRUXELLES, 2 octobre. — Les journaux de Bruxelles sont peu d'accord sur le voyage ultérieur du roi d'Angleterre. Voici leurs différentes versions :

« Les lords Londonderry (Castlereagh), Clanwilliam, son secrétaire, et le général Bloomfield, secrétaire intime du roi d'Angleterre, qui ont quitté cette ville dimanche matin, sont arrivés le même jour à Aix-la-Chapelle, où ils attendront leur souverain. » (Journal de la Belgique.)

Le marquis de Londonderry (lord Castlereagh), premier ministre de S. M. Britannique, en quittant cette résidence, s'est rendu directement à Hanovre, où l'on fait de grands préparatifs pour la réception de George IV. (Oracle.)

S. M. B. continue son voyage par Namur et Liège sur Hanovre, où elle sera précédée par le marquis de Londonderry. Après un séjour d'une quinzaine de jours, S. M. se rendra à Vienne, où elle s'abouchera avec les empereurs François et Alexandre, afin de régler le sort de la Turquie. (L'Ami du Roi.)

On lit encore dans l'*Ami du Roi* (qui n'est pas très-ami de la royauté) l'article suivant :

« Il circule à Francfort, parmi la diplomatie, des copies d'un Mémoire sur la situation de la Grèce, rédigé par M. Stourza, lequel, à l'époque du congrès d'Aix-la-Chapelle, a fait un Mémoire sur la situation de l'Allemagne, ouvrage qui fit alors une grande sensation. On parle avec beaucoup d'éloges du nouveau travail de M. Stourza. »

POLOGNE.

VARSOVIE, 26 septembre. — Un témoin oculaire nous a communiqué les nouvelles suivantes, qui peignent dans toute son horreur le fanatisme politique et religieux des Turcs; l'humanité frémit au récit de leurs cruautés.

« Le 10 juin au soir (c'est le voyageur qui parle), muni de passeports signés et visés par toutes les autorités, je quittai Constantinople, où il ne m'était plus possible de rester à cause des atrocités qui s'y renouvelaient chaque jour. Dans toute ma route, je rencontrai des Turcs couverts du sang des Grecs, des malheureux horriblement mutilés et des cadavres qui couvraient les chemins. Dans ce triste voyage, j'eus à lutter continuellement contre toutes sortes d'obstacles; partout je fus arrêté, interrogé, injurié et maltraité; *chien de chrétien*, tel était le nom qu'on me donnait : les femmes musulmanes même m'appelaient ainsi. Pres d'Athènes, j'ai été témoin d'une cruauté qui doit retentir dans toute l'Europe civilisée; chaque fois que j'y pense mes yeux se mouillent de larmes amères! Un jeune grec et son épouse, appartenant aux premières familles grecques, ayant été arrêtés, furent conduits devant un grand rassemblement de Turcs; après les avoir enveloppés de paille enduite de matières combustibles, on y mit le feu. Ce couple intéressant fut brûlé à petit feu au milieu des souffrances les plus atroces. Un vieux Turc, enchanté de cet affreux spectacle, me dit en se caressant la barbe : *Chien de chrétien, vois comme ils dansent!* et ce barbare me força de rester témoin de cette scène digne de cannibales. Dieu et Alexandre furent la seule pensée de mon âme attristée, et je continuai mon voyage en abhorrant ces monstres. Dans toute ma route à travers la Grèce, je ne vis partout que des vieillards couverts de blessures, des hommes crucifiés, pendus ou mutilés, des femmes étranglées après avoir été déshonorées, enfin tous les genres de martyres. Ceux qui tombent au pouvoir de ces barbares sont enterrés vifs jusqu'à la tête; on a soin de leur tenir la bouche ouverte au moyen

d'un morceau de bois, de telle sorte que les insectes, surtout les fourmis (parce qu'on enterre presque toujours ces infortunés pres d'une fourmière) entrent par milliers dans leurs corps et en doivent lentement les intestins. Pour doubler les souffrances de ces victimes, on leur coupe les cheveux, et leurs têtes sont enduites de miel; bientôt les piqûres et l'action des insectes les font gonfler, et ces tortures durent plusieurs jours avant que la mort vienne les soustraire aux souffrances qu'ils éprouvent. Ma plume se refuse à retracer les atrocités dont se souillent ces enfans de Satan. Je n'ose dire à l'Europe civilisée tout ce que le sexe si beau dans la Grèce éprouve d'indignités; ces images seraient trop révoltantes, mais on peut s'en former une idée.

« Un officier allemand, au service des Grecs, m'a raconté le trait suivant : Le jeune Scipio Topoli ayant appris que les Turcs avaient emmené prisonnière, sa sœur, jeune et belle personne âgée de dix-huit ans, monta de suite sur un cheval turc, qu'il avait pris; et, bien armé, une lance à la main, il chercha à atteindre les Turcs par des chemins détournés. Ce ne fut que le lendemain au matin qu'il aperçut 20 Turcs emmenant sa sœur et cinq autres filles grecques, qu'ils avaient enlevées. Furieux, il s'élança sur eux, tue sa sœur ainsi que la moitié de son escorte, et, épuisé par la perte de son sang, il tombe de cheval et expire. . . . Pour moi, je remercie le Dieu tout-puissant d'être encore au nombre des vivans, d'avoir échappé à l'odeur cadavéreuse qui me poursuivait dans ma route, et de ne plus respirer l'air infect du carnage! »

ALLEMAGNE.

VIENNE, 24 septembre. — Le 19 de ce mois, quelques députés du parlement napolitain, et entre autres MM. Petrinelli, Pœrio et Gabriel Pépé, sont passés dans cette ville en se rendant à Prague, lieu de leur bannissement, le roi des Deux-Siciles les ayant confiés aux soins de notre gouvernement. D'autres seront conduits à Sbielberg, et le célèbre Conciliis à Munkatsch.

La cour de Vienne doit avoir invité la Russie à un congrès relativement aux affaires de la Turquie; mais quelques diplomates pensent que la Russie prendra ses résolutions sans consulter le congrès.

HAMBOURG, 22 septembre. — Notre sénat, vu les renseignemens qui lui sont parvenus d'Espagne, sur l'épidémie régnante, vient de rendre une ordonnance qui assujettit tous bâtimens qui arrivent d'un des ports de ce royaume à Cuxhaven, à toute la rigueur de la quarantaine qui fut observée à l'époque de la dernière fièvre jaune de Cadix. Les vaisseaux venant de la Havane et des Indes-Orientales, sont soumis aux mêmes lois de sûreté.

LEIPSICK, 24 septembre. — On parle depuis hier de la prochaine arrivée de plusieurs souverains dans cette ville, et des préparatifs que l'on fait pour leur logement. On cite, indépendamment du roi de Sardaigne, le roi d'Angleterre, le roi de Prusse, etc.

ITALIE.

ROME, 22 septembre. — Le concours pour la distribution des primes accordées par S. S. pour l'encouragement des manufactures de draps de laine, a eu lieu le 17 de ce mois avec beaucoup de solennité. S. Ex. le cardinal Pacca présidait à cette distribution.

GENÈVE, 26 septembre. — Lundi dernier, le vaisseau de ligne hollandais le *Wassenaar*, commandé par le contre amiral Ruysch, venant de Mahon, de conserve avec les frégates l'*Escout* et la *Lynx Coetseren*, est arrivé dans ce port. Dans ces derniers jours, il est également arrivé des Dardanelles et d'Alexandrie, 36 autres bâtimens.

VENISE, 16 septembre. — La commission extraordinaire séant à Venise, vient de citer de nouveau le comte Louis Poro Lambertenghi, propriétaire de Milan, à comparaître au plus tard dans 60 jours à dater de la citation. Il est accusé d'avoir trempé dans un complot tendant à renverser le gouvernement autrichien, en Italie, par le moyen de la secte des carbonari qu'il voulait propager en Italie, et d'avoir été d'intelligence avec les sectaires de l'état pontifical et du Piémont; de s'être, à cette fin, aggrégé à cette société secrète; d'avoir continué d'en faire partie, même depuis l'édit émané le 29 août 1821 contre les carbonaris; d'avoir, depuis cette époque, cherché à faire des prosélytes, à propager cette secte dans le royaume Lombard-Vénitien.

LIVOURNE, 19 septembre. — On a reçu ici des lettres du Levant de fraîche date, qui annoncent que les capitaines Florio et Bernetisch, qui, comme on le sait, avaient été pris par un corsaire turc, ont ensuite été délivrés par une frégate française; qui s'est emparé du corsaire et l'a conduit à Smyrne, pour y être jugé suivant la rigueur des lois.

ESPAGNE.

SÉVILLE, 21 septembre 1821. — Pendant deux jours et trois nuits, toute la population de cette ville a été en fête; les boutiques et les magasins étaient fermés; le buste de Riego, orné de fleurs, de trophées militaires et de devises analogues à ses exploits, a été promené dans un char de triomphe, dans tous les quartiers de la ville et des faubourgs; des discours ont été prononcés; les musiciens des régimens qui tiennent ici garnison, précédaient ce convoi. Pendant ces deux nuits, la ville a été parfaitement illuminée.

Le bruit s'étant répandu que le juge de première instance, M.

chel Arcizaga , avait été forcé de condamner à mort le général Grimarest , le chef politique a sommé ce magistrat de déclarer la vérité sans aucune crainte , afin de découvrir les auteurs de semblables rumeurs . Le juge a répondu qu'il n'a été mû ni par la crainte , ni par l'espoir , dans le jugement qu'il a prononcé contre le général Grimarest , s'étant conformé , à ce sujet , au vœu bien prononcé de la loi du 28 avril dernier ; et c'est demain que s'assemble la Cour d'appel chargée de le confirmer ou de le modifier , ainsi que celui des nommés Mir , Dato et consorts . Déjà un grand nombre de patrouilles circulent dans les rues pour empêcher les attroupements .

Enfin , on a découvert les auteurs du vol considérable de 492,000 réaux , fait dans notre cathédrale : ce sont les personnes mêmes préposées au service de cette église qui se sont rendues coupables de ce sacrilège ; quelques-unes sont sous la main de la justice ; mais on n'a pu encore recouvrer qu'une faible somme de 28,000 réaux .

— Un second engagement a eu lieu entre la colonne mobile et la bande de Zaldivar ; celui-ci a eu huit hommes tués ; et on a amené , dans la matinée du 17 , dans les prisons de cette ville , sept prisonniers qui vont être jugés sans désemparer ; il y avait aussi quatorze chevaux . L'escorte de ces malheureux a été fêtée par la société du café Turc .

— Nous recevons dans ce moment la nouvelle de Montellano , qu'un détachement de cette même bande est entré , il y a trois jours , dans cette ville : que les autorités ont été surprises et maltraitées . Les brigands ont demandé de l'argent et des chevaux , après quoi ils se sont retirés .

MALAGA , le 18 septembre . — Nous n'avons aucune crainte sur les suites de la maladie qui s'était manifestée à bord d'un navire anglais ; on l'avait fait partir , mais son équipage étant trop peu nombreux , le bâtiment a échoué : on va le brûler et mettre au lazareth les hommes qu'il a encore à bord .

— Le bruit s'est répandu ces jours derniers , que notre roi Ferdinand était à Bayonne , et que les Français entraient , par quatre divisions , sur le territoire espagnol ; mais nous n'ajoutons nulle croyance à ces balivernes .

Les commissaires envoyés par le gouvernement et la députation provinciale de Malaga , à l'effet de constater les pertes que les habitans du village d'Alhama ont fait éprouver à ceux d'Almendral , en brûlant leurs maisons , leurs récoltes et leurs instrumens aratoires , viennent de faire leur rapport ; tout ce qu'on avait déjà dit des atrocités commises par ces barbares n'est que trop vrai , et nulle expression n'est assez forte pour dépeindre ces horreurs . Les maisons furent brûlées les unes après les autres ; ce spectacle dura pendant 18 heures ; 90 familles sont sans pain et sans asile ; et , ce qu'il y a de pire , c'est qu'on ne sait pas trop comment s'y prendre pour châtier les habitans d'Alhama , qui , au nombre de plus de 500 , commandés par le nommé Cortès , syndic des Alcaldes , ont par là méconnu tout sentiment d'humanité et de religion , au point de profaner le Saint-Sacrement qui leur fut présenté par le curé d'Almendral , dans l'espoir d'apaiser la rage et la fureur de ces monstres .

MADRID , le 27 septembre . (Correspondance particulière .) — Des lettres de Rio-Janeiro en date du 19 juillet , annonçaient que Saint-Martin s'était réembarqué à Huacho avec seulement 1000 hommes ; mais une autre lettre particulière dément positivement cette nouvelle , en ajoutant que non-seulement Saint-Martin ne s'est point retiré , mais qu'il a nommé un certain Giraguire son subdélégué à Peyla . Une autre lettre du 23 juillet , dit : « Les vivres sont rares et chers à Lima ; un baril de farine s'y est vendu jusqu'à 62 piastres fortes (628 fr .) Le peuple et la troupe sont enthousiasmés et résolus de rester unis avec l'Espagne , pourvu que celle-ci lui envoie les secours qui leur ont été annoncés : dans le cas contraire , Lima se déclarerait indépendant du Chili , de Buenos-Ayres et même de l'Espagne . Il paraît que c'est de cette mission que sont chargés le marquis de Valle Umbrose et le colonel Sevanes , qui se sont embarqués le 19 pour se rendre en Europe . » Nous verrons comment ces messieurs seront reçus à Madrid .

— Un de nos journaux en donnant la traduction de la proclamation attribuée à M. Cugnet de Montarlot , l'a fait précéder de cette réflexion : « Quand luira un jour dans toute sa pureté ? quand verrons-nous les objets tels qu'ils sont ? et quand se découvrira ce voile mystérieux qui cause tant d'afflictions et provoque tant de malheurs ! »

— D'après une circulaire du ministre de l'intérieur , on va ouvrir dans chaque province une souscription en faveur des malheureux Barcelonnais .

— Le comte et la comtesse Giraldely sont arrivés ces jours derniers à Madrid . Aussitôt le bruit se répandit qu'ils venaient de Barcelone d'où ils étaient sortis furtivement : ce qui jette du louche sur leur conduite , c'est qu'ils ont laissé leur voiture à une certaine distance de la capitale , et qu'ils sont entrés en ville dans le cabriolet d'un ami , peut-être un peu trop officieux , comme s'ils venaient de la promenade . Ce fait consigné dans un journal y est ensuite réfuté : il dit que le comte ne venait pas de Barcelone , mais de Valence . On s'attend à voir l'autorité intervenir dans cette affaire .

— Le général Guillaume de Vondoncourt écrit de Valence pour se disculper de ce que les journaux français ont dit à son sujet ;

il paraît même qu'il se propose d'intenter à ce sujet un procès au Regulateur de Madrid .

— A l'instar des regimens français , les nôtres vont avoir également des écoles d'enseignement mutuel .

— Les journaux qui s'impriment dans les provinces ne contiennent que des homélies sur les élections : plusieurs désignent nominativement les candidats qu'il conviendrait de porter à la prochaine législature .

RECLAMATION.

Deux fois il a été annoncé par affiche , dans la ville , un ouvrage intitulé : Réflexions sur les concours qui ont eu lieu à Lyon , pour la nomination aux places de professeurs de médecine et de matière médicale ; par F. S. F. Désavenières , docteur en médecine ; avec cette épigraphe :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas .
(Lucrèce .)

avec l'indication que cet ouvrage se trouve chez Maire , libraire , rue Mercière .

Je proteste formellement contre cette indication fautive , mensongère et calomnieuse ; et je me réserve d'en poursuivre les auteurs devant les tribunaux .

Je prie M. le rédacteur du Journal de Lyon et du Midi de vouloir bien insérer ma réclamation dans le plus prochain numéro de sa feuille .

Lyon , 9 octobre 1821 .

MAIRE , libraire .

ANNONCES.

Remède certain pour détruire les racines des Cors , Oignons , Durillons et Verrues , sans souffrance ni extirpation . Le prix est fixé à 2 fr. le remède par cor , ou à 3 fr. si l'artiste l'applique .

Le sieur Simoneau de Livry , pédicure , garantit la radicale guérison des cors . La prompte efficacité de son remède est démontrée depuis des années par les heureux succès avec lesquels il a opéré sur trente-cinq docteurs en médecine , et beaucoup d'autres personnes de distinction , qui lui ont délivré leurs certificats plus d'un an après leur guérison .

L'artiste est visible chez lui toute la journée ; il se transporte lui-même en ville . Ses tableaux annoncent les cures qu'il a faites à Paris , Montpellier , Toulouse , Marseille , Beaucaire , et ailleurs ; lesquels sont revêtus des signatures de MM. les préfets et maires , et indiquent sa demeure actuelle à Lyon , rue Lanterne n.º 4 , au 1.ºr étage sur le devant , hôtel de la Couronne .

NOTA . Il traite avec faveur messieurs les militaires et ouvriers ; (les indigens gratis .)

Vente mobilière après décès.

Mercredi prochain , dix octobre courant , dès neuf heures du matin , à une , et de trois à sept de relevée , il sera , par le ministère de M. Sériziat , commissaire-priseur , procédé à la vente , à l'enchère et au comptant des effets mobiliers délaissés par défunt sieur Jean-Marie FAYOLLE , qui tenait un Cabinet de lecture place des Célestins ; ladite vente aura lieu tant dans l'appartement qu'au-devant d'icelui : les objets consistent en comode , glaces , armoire , couchettes , matelas , traversins , couvertures , linge de corps , vêtements à l'usage d'homme , batterie de cuisine et autres objets .

Cette vente sera faite à la requête des héritiers bénéficiaires dudit défunt FAYOLLE , et en vertu d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon , dûment en forme .
SERIZIAT .

Table with financial data for Bourse de Lyon and Bourse de Paris. Columns include 'Cours du 3 octob.' and 'Cours du 6 octobrs.' with sub-columns for 'Argent' and 'Lettres'. Includes a circular stamp 'BUREAU DE LA VILLE LYON 1821'.